

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

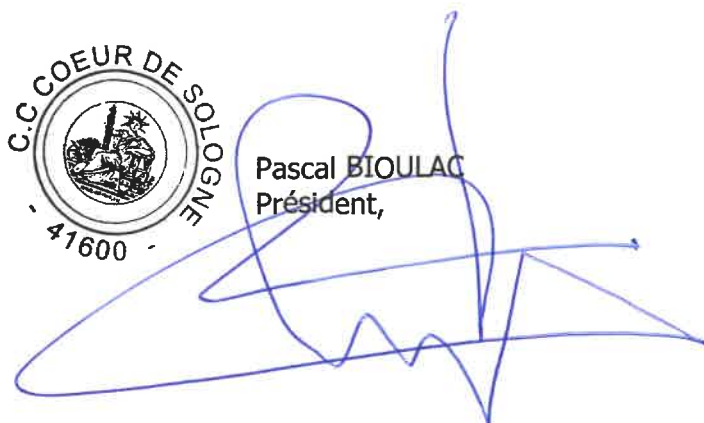
Affiché le 16 février 2024

Le Conseil Communautaire se réunira à la **salle des fêtes de Lamotte-Beuvron**

Jeudi 22 février 2024 à 19h

Ordre du jour :

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Création du budget annexe Piscines
3. Concours d'architecte MSP – Frais de consultation
4. Frais de représentation
5. Aide aux TPE
6. EPFLI : demande d'intervention
7. Procédure de rétrocession
8. Délégations au Président : complément
9. Création d'un Comité Social Territorial commun
10. Prime inflation
11. Informations diverses



C.C. COEUR DE SOLOGNE
- 41600 -
Pascal BIOULAC
Président,